



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3272

Groupe Scolaire Lucie Aubrac - rue Jarente Lyon 2e - Opération n° 02004002 - 2e phase de travaux - Regroupement des locaux - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3272 - GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC - RUE JARENTE LYON 2E - OPERATION N° 02004002 - 2E PHASE DE TRAVAUX - REGROUPEMENT DES LOCAUX - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1 - PROGRAMME 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2015-2020 qui comprend le projet Groupe Scolaire Lucie Aubrac – 2^e phase vote et actualisation des Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement.

Par délibération n° 2017/2939 du 29 mai 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle intitulée « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », AP2015-1, programme 00006 « Scolaire ».

Le groupe scolaire Lucie Aubrac situé à Lyon 2^e a fait l'objet d'une première phase de travaux achevés en 2015 qui ont permis la rénovation du restaurant scolaire ainsi que des accès au bâtiment et la mise en œuvre d'un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux.

Aujourd'hui, afin d'avoir un établissement plus fonctionnel et entièrement rénové, le bâtiment nécessite une deuxième phase de travaux comprenant :

- la reprise de l'installation électrique des trois niveaux desservant les salles de classes pour une mise en conformité ;
- la redistribution de certains locaux pour un meilleur fonctionnement de l'école avec notamment un regroupement au R+4 de la salle informatique, salle BCD, salle d'activités et bureau pour l'accueil de loisirs associé à l'école ;
- la rénovation de toutes les salles de classes, le lieu accueil parents, la salle d'évolution, bureaux et salle de maîtres, les circulations comprenant les sols, faux-plafond, peinture et luminaires ;
- la rénovation du gymnase avec remplacement de sa verrière présentant des défauts d'étanchéité, mise en place d'une isolation sous rampant et mise en place d'une ventilation ;
- la rénovation de la cage d'escalier de secours donnant sur la rue d'Auvergne y compris le changement de sa verrière ;
- la création de sanitaires handicapés permettant ainsi d'avoir un sanitaire accessible à chaque étage ;
- la création de locaux d'entretien à chaque niveau ;
- la mise en place d'une ventilation dans certains locaux, d'un système d'alerte pour le Plan Particulier de Mise en Sureté audible à chaque niveau et de report de visiophonie à chaque étage.

Au stade APD (avant-projet définitif), l'opération est estimée à 1 000 000 € TTC (valeur juillet 2017).

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/2939 du 29 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier, bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 02004002 « Groupe Scolaire Lucie Aubrac – 2° phase Regroupement de locaux », est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 02004002 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2017 : 25 000 €;
- 2018 : 750 000 €;
- 2019 : 225 000 €

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY